

MAEC DOM - PETITES EXPLOITATIONS HAUTEMENT DIVERSIFIEES

	Cahier des charges		DIV1	DIV2
Surfaces éligibles	Surfaces éligibles : toutes terres arables, surfaces herbacées, cultures pérennes, agriculture sous-couvert forestier et agroforesterie. L'exploitant engage 100% des surfaces éligibles (mesure système) pour 1 an.		-	
Critères d'entrée ou d'éligibilité	Si retenu pour le territoire : fournir un diagnostic initial de moins de X années, $X \leq 5$ ans. Les caractéristiques du diagnostic et la nécessité de le rendre obligatoire ou non sont précisées sur chaque territoire pour chaque mesure ouverte. Sont éligibles les exploitations ayant une surface totale de l'exploitation comprise en 0,1 et 5 ha.		Non rémunéré	
Obligations du cahier des charges	Enregistrer les pratiques : l'agriculteur est dans l'obligation d'indiquer toutes les pratiques réalisées à la parcelle.		Non rémunéré	
	Diversité de l'assolement. Cette obligation pourra être validée de deux façons différentes : SOIT l'exploitant déclare plus de 5 cultures différentes, avec une surface de culture majoritaire inférieure à 60 % de l'assolement ET la somme des surfaces des 4 cultures majoritaires inférieure à 90 % de l'assolement ET avec au moins deux cultures appartenant à des catégories différentes (non-ligneuses, arbustives, arborées ou lianescentes) ; SOIT il déclare plus de 50 % des surfaces de l'exploitation avec un code "surface hautement diversifiée" qui correspond aux surfaces de type "jardin créole", où il existe une diversité de cultures supérieure ou égale à 4 espèces différentes appartenant à au moins deux catégories différentes (entre non-ligneuses, arbustives, arborées ou lianescentes).		1 785,00 €	1 785,00 €
	Absence d'utilisation d'herbicide sur l'ensemble de l'exploitation.		2 215,00 €	
	Absence d'utilisation de produit phytosanitaire de synthèse (herbicides et hors-herbicides).			2 224,80 €
	Absence d'utilisation d'engrais minéraux.			1 268,00 €
Total surcoûts et manques à gagner (€/ha)			4 000 €	5 278 €
% coûts de transaction			0%	0%
Montant de l'aide (€/ha)			4 000 €	5 278 €